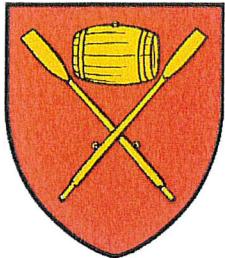


Buchillon



**CONSEIL COMMUNAL
DE BUCHILLON**

Rue Roger de Lessert 10
1164 Buchillon

Buchillon, le 7 octobre 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL N°07/2025

Relatif à l'affectation des fonds de réserves existants et aux règlements des fonds dès 2026 suite à l'introduction de MCH2 au 1er janvier 2026

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 7 octobre 2025 :

- vu le Préavis municipal N°07/2025 et ses annexes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

1. D'adopter la Reclassification comptable des immobilisations dans MCH2 dès le 1er janvier 2026, telle qu'elle figure en annexe 2 au présent préavis et dont elle fait partie intégrante ;
2. D'adopter les Dissolutions et affectations des réserves lors du passage à MCH2 au 1er janvier 2026, telles qu'elles figurent en annexe 3 au présent préavis et dont elles font partie intégrante ;
3. D'adopter le Règlement du fonds de rénovation Etoy-Sud, tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante ;
4. D'adopter le Règlement du fonds de rénovation LUNA, tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante ;
5. D'adopter le Règlement du fonds de rénovation de Lessert 4, tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante ;
6. D'adopter le Règlement du fonds de rénovation Deux-Communes 17, tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante ;
7. D'adopter le Règlement du fonds de préfinancement du projet de LUP 49, tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante ;
8. D'adopter le Règlement du fonds de préfinancement de l'Éclairage Public, tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante ;
9. D'adopter le Règlement du fonds de préfinancement Sports & Loisirs, tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante
10. D'adopter le Règlement du fonds de préfinancement PECC, tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

Beat Schmied



La Secrétaire

Sandra Breitling